

APRECA



STAGES PROFESSIONNELS EN EUROPE

Les modalités du programme ERASMUS+

PÔLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
MAJ août 2022

1 - Les grandes lignes du programme	3
2 - Le processus de candidature : pré-sélection et sélection finale	4
Pré-sélection	
La recherche de stage	
Sélection finale	
3 - Le stage à l'étranger	6
Suivi	
Comportement	
Rapport de Stage	
En cas de difficultés	
Formation linguistique	
Le logement	
4 - Conditions Financières	7
Les bourses de stage	
Modalités de versement	
5 - Formalités Administratives	9
Organismes à prévenir avant le départ	
Pendant le programme	
Au retour de stage	

Ce document a été édité pour vous permettre de prendre connaissance des conditions de présélection, de sélection et de déroulement du programme Erasmus+ Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ; il répond à la majorité des questions les plus fréquemment posées par les candidats.

1 - Les grandes lignes du programme

Financé par Pôle emploi et l'Union Européenne, le programme ERASMUS+ Pôle emploi permet aux demandeurs d'emploi de Bourgogne Franche-Comté âgés d'au moins 18 ans, quels que soient leur niveau d'études, leur formation ou expérience professionnelle, d'effectuer un stage professionnel **de 13 semaines** en entreprise dans 26 pays de l'Union Européenne et 6 pays participants (Islande, Norvège, Liechtenstein, Turquie, Macédoine du Nord et Serbie (*voir page 7 : pays de destination et montants des bourses Erasmus+*)). La durée de 13 semaines peut éventuellement être prolongée **jusqu'à 26 semaines** selon le projet professionnel du candidat.

Le stage se déroule en deux phases parallèles :

- Stage en entreprise d'une durée de 13 semaines (à 26 semaines)
Par le terme « entreprise », on entend tous les types de structures générant une activité professionnelle : PME/PMI, entreprises industrielles, artisanales, associations, collectivités, administrations, ONG, centres culturels, ateliers, etc.
- Formation linguistique en ligne sur la plateforme OLS, tout au long du séjour en Europe.

Chaque stagiaire bénéficie :

- d'une bourse de stage pour l'aider à assumer le coût financier de son séjour (*voir page 7 : pays de destination et montants des bourses Erasmus+*),
- d'une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle, attribué par Pôle emploi,
- d'une formation linguistique en ligne sur le site de la Commission Européenne pendant le stage professionnel (plateforme Online Linguistic Support),
- d'un stage professionnel en entreprise correspondant à son profil ET à son niveau linguistique. La prospection et le placement sont réalisés par l'APRECA (organisme partenaire de Pôle emploi qui assure depuis 25 ans la gestion opérationnelle des programmes d'échanges et de placements européens) en charge de la coordination du programme, et en collaboration avec son réseau de partenaires au sein des différents pays d'accueil,
- d'un hébergement en famille d'accueil, appartement en colocation, résidence universitaire ou foyer de jeunes travailleurs. Le type d'hébergement est organisé selon les disponibilités de logement au moment de la réalisation du stage,
- d'une protection sociale (couverture maladie via la carte sanitaire européenne),
- d'une assurance complémentaire couvrant les risques principaux suivants : rapatriement, responsabilité civile privée et professionnelle, accidents de la vie privée et accidents du travail. Le coût de cette assurance est financé par Pôle emploi,
- d'un suivi logistique, administratif, pédagogique et financier assuré par l'APRECA et ses partenaires européens,
- d'un enrichissement professionnel, personnel, linguistique et culturel, ainsi que de la plus-value d'une expérience en entreprise à l'étranger sur le CV, véritable « accélérateur » d'insertion professionnelle à l'issue du stage

2 - Le processus de candidature : pré-sélection et sélection finale

Pré-sélection

Vous devez prendre contact avec votre conseiller(e) Pôle emploi qui, s'il (elle) valide votre projet de mobilité européenne, vous fournira un dossier de candidature à remplir en français. Vous devrez le compléter et le transmettre à l'APRECA par email (erasmus.bfc@apreca.net), accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation rédigés en français. Vous serez alors contacté(e) par email afin de participer à une session d'informations, soit dans les locaux de Pôle emploi ou de l'APRECA, soit par visioconférence.

Durant cette session :

- nous vous rappellerons les caractéristiques du programme et répondrons à l'ensemble de vos questions.
- vous participerez à un entretien individuel d'une durée de 45 minutes, visant à évaluer vos motivations ainsi que la cohérence d'un projet de mobilité européenne dans le cadre de votre parcours professionnel. Vous serez testé(e) dans la langue du pays de destination.

A l'issue de l'entretien, si vous êtes pré-sélectionné(e), nous vous adresserons par email un dossier de candidature à compléter sous format informatique dans la langue du pays choisi. Ce dossier devra être retourné à l'APRECA par email dans un délai maximum d'une semaine après l'entretien individuel. Il devra être accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation rédigés dans la langue du pays d'accueil. Votre dossier sera alors transmis aux partenaires européens qui débiteront la prospection d'entreprises pour votre stage. Celle-ci dure en moyenne 6 à 8 semaines.

Important : La recherche d'un stage est similaire à une recherche d'emploi et il est possible qu'elle n'aboutisse pas durant cette période de 6 à 8 semaines. Dans cette hypothèse, la durée de recherche est renouvelée par tacite reconduction, jusqu'à ce que la recherche de stage aboutisse ou que vous nous signifiiez votre retrait du programme.

La recherche de stage

Définitions des caractéristiques du stage

Le stage sera prospecté en fonction des éléments que vous nous aurez communiqués au cours de l'entretien de pré-sélection ainsi que dans votre dossier de candidature. Il est important que vos souhaits de stage soient réalistes et cohérents avec **votre profil ET votre niveau linguistique**. Si vous avez un faible niveau linguistique, vous devez être conscient(e) du fait que les missions et le degré de responsabilités qui vous seront confiés seront moindres que si vous effectuiez un stage en France ou dans un pays francophone. Il est très important que vous décriviez de manière détaillée et réaliste le stage que vous souhaitez réaliser (tâches que vous désirez effectuer, secteur, domaine d'activité) avant que la prospection ne commence.

Certains candidats nous indiquent « être prêts à faire n'importe quel stage ». L'objectif principal du programme est professionnel, même si l'amélioration d'une langue étrangère n'est pas négligeable. Par conséquent, la durée de stage en entreprise étant de 13 (à 26 semaines), il est important que vous choisissiez des missions qui vous intéressent, qui correspondent à vos aspirations, à votre profil et à vos capacités professionnelles et linguistiques. Les objectifs du stage sont définis avant le départ et ne peuvent être modifié ultérieurement.

Les candidats ont le choix des pays de destination mais la recherche s'effectue sur l'ensemble du territoire du pays souhaité ; vous ne pouvez donc pas choisir une ville en particulier, même si vous pourrez le préciser de manière indicative dans votre dossier de candidature.

Fiche de placement

Si une entreprise est intéressée par votre profil, elle complète une fiche de placement qui vous sera soumise. Celle-ci comprend les coordonnées, la taille de l'entreprise, ainsi que les missions qui vous seront confiées, les horaires de stage, la tenue exigée, etc.

Vous devrez nous indiquer si vous acceptez le stage ou non.

Si vous décidez de refuser le stage, deux cas de figure se présentent :

- le stage correspond aux critères spécifiés dans votre dossier de candidature : **aucun autre stage ne vous sera proposé**. Vous devrez motiver votre décision auprès de Pôle emploi.
- il est possible que nous vous proposons un stage légèrement différent de vos souhaits si votre profil y correspond et si vos compétences professionnelles sont applicables à cette proposition. Vous pouvez le refuser sans conséquence sur votre candidature et nous poursuivrons la prospection d'entreprises.

Désistement durant la période de recherche de stage et pendant le séjour Erasmus+

Afin de s'assurer du sérieux des candidats et de leurs motivations à participer au programme Erasmus+, vous devrez signer un protocole d'engagement au dispositif qui conditionnera le début de la prospection de votre stage. Ce protocole définit les modalités et les conséquences :

- de désistement pendant la période de recherche de stage (8 semaines renouvelables par tacite reconduction)
- de désistement après le départ à l'étranger (dans ce cas, Pôle emploi et l'Union Européenne se réservent le droit de vous demander la restitution de tout ou partie des sommes perçues au titre de votre bourse Erasmus+). En cas de désistement, même après un jour de programme, la place est en effet perdue et il est très difficile de l'attribuer à un autre candidat.
- de non remise du rapport de stage et des différents documents de suivi et d'évaluation.

Sélection finale

Votre sélection au programme est définitive lorsque la prospection de nos partenaires européens aboutit favorablement et que nous pouvons vous proposer une entreprise d'accueil.

Il est donc important de bien peser sa décision avant de postuler à ce programme et de prendre en comptes les facteurs financiers, personnels et professionnels.

3 - Le stage à l'étranger

Suivi

Tout au long de votre mobilité, l'APRECA assure, en lien avec ses partenaires européens et l'entreprise d'accueil, votre suivi pédagogique, administratif, logistique et financier. Nous vous contactons régulièrement afin de nous assurer du bon déroulement de votre stage.

Nous vous enverrons à cet effet des questionnaires d'évaluation et des emails auxquels vous êtes tenu(e) de répondre dans les meilleurs délais.

Comportement

Vous partez en tant qu'individu mais également en tant que représentant(e) d'une région et d'un pays. De votre comportement dépendent la continuité du programme, les bonnes relations avec les entreprises partenaires et les opportunités professionnelles pour de futurs stagiaires.

Vous allez séjourner dans un pays étranger et vous devrez vous adapter à la culture d'entreprise, aux horaires, aux coutumes, etc. **N'attendez donc pas que les personnes que vous allez rencontrer à l'étranger s'adaptent à vous, votre rythme de vie et votre mentalité.**

L'ouverture d'esprit est un point très important pour la réussite de cette expérience.

Vous devrez vous impliquer dans votre stage professionnel, être proactif, assidu et ponctuel. De cette attitude va dépendre également la richesse et la complexité et l'intérêt des tâches qui vous seront confiées. La majeure partie de vos tâches et missions sera établie en réponse à votre implication (demander du travail lorsque vous n'en avez plus, poser des questions, se montrer curieux et proactif par rapport au stage, etc.).

Rapport de Stage

En fin de stage, vous devrez rédiger un rapport de stage en français d'une douzaine de pages sur l'ensemble de votre séjour. Des indications vous seront envoyées en fin de stage afin que vous sachiez quel contenu est attendu et faciliteront la rédaction de ce document.

Ce rapport nous permettra de prendre connaissance du bilan personnel et professionnel de votre expérience (bien qu'en contact avec vous pendant toute la durée du stage, ce document reflète votre propre regard sur votre séjour Erasmus+).

Vous devrez également répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne sur le site de la Commission Européenne. Tout manquement à cette obligation peut entraîner l'annulation de votre bourse par l'Agence Nationale ERASMUS+.

En cas de difficultés

Vous devrez tenir informés l'APRECA et ses partenaires européens des problèmes auxquels vous pourriez éventuellement être confronté(e) afin que nous puissions vous apporter l'assistance nécessaire (exemple : non-respect de la description de stage par l'entreprise, problèmes de logements, etc.)

Votre tuteur de stage est chargé de votre suivi pédagogique et professionnel. Toutefois, en fonction de sa charge de travail, il n'aura pas systématiquement la démarche de vous proposer de faire des « points » réguliers. Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à le solliciter pour avoir un retour sur votre travail et faire des bilans intermédiaires.

Remarque :

Vous ne pouvez juger de la qualité d'un stage qu'après une période suffisamment longue en entreprise (environ une dizaine de jours).

Vous êtes également suivi(e) par un tuteur de stage dans l'entreprise d'accueil. Si vos questions sont relatives à votre mission, il est plus simple et rapide de les poser à votre tuteur et d'en discuter avec lui (en nous tenant parallèlement informés).

Encore une fois, plus vous êtes impliqué(e), curieux(se) et dynamique, plus votre stage sera intéressant.

Formation linguistique

Le Soutien linguistique en ligne (OLS) est une plateforme d'apprentissage linguistique en ligne gratuite conçue pour les participants aux programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité. OLS vous permet de tester votre niveau actuel dans la langue que vous allez utiliser lors de votre séjour à l'étranger. Vos résultats ne vous empêcheront pas de participer aux programmes Erasmus+, mais vous donneront accès à un cours de langue OLS .

OLS offre des évaluations et des cours de langue en ligne. La flexibilité de cet outil vous permet de travailler à votre rythme et d'adapter votre expérience d'apprentissage à vos besoins. OLS vous offre de nombreuses options pour améliorer vos compétences linguistiques. Vous pouvez suivre des cours en ligne ouverts à tous (MOOC) ou profiter de classes virtuelles (tutoring sessions) en ligne avec des locuteurs natifs et d'autres participants d'OLS. A la fin du stage, vous devrez réaliser un test final qui mesurera les progrès accomplis durant le séjour.

Il ne faut pas vous attendre à des changements spectaculaires pendant les premières semaines de votre stage. Vous allez bien évidemment faire des progrès substantiels, mais le but de la formation linguistique en ligne est aussi et surtout de vous habituer à manier une langue étrangère, de vous sentir plus en confiance à l'oral et d'améliorer votre compréhension en situation réelle durant le séjour.

Le logement

Pendant toute la durée de votre stage Erasmus+, l'APRECA et ses partenaires européens vous proposeront un hébergement. Les modalités d'hébergement sont fonction du pays de destination, des disponibilités aux dates voulues et du coût financier. Notez que vous aurez l'obligation **de demeurer dans cet hébergement pendant toute la durée de votre stage**. En effet, les logements sont réservés pour toute la période de mobilité et le paiement de votre loyer est dû jusqu'à son terme.

4- Conditions Financières

Les bourses de stage

Les bénéficiaires du programme perçoivent une bourse de séjour financée par l'Union Européenne, qui contribue aux dépenses engagées durant le séjour Erasmus+ en Europe (hébergement, nourriture, transports locaux). Son montant est déterminé par l'Union Européenne en fonction des pays de destination, mais elle n'a pas vocation à couvrir 100% des dépenses engagées durant le séjour, notamment dans certains pays où le coût de la vie est très élevé (pays scandinaves ou Irlande par exemple).

La bourse de stage Erasmus+ n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu, que cela soit en France ou dans le pays d'accueil.

La bourse Erasmus+ est cumulable avec les indemnités d'aide au retour à l'emploi formation versées par Pôle emploi.

Si vous n'êtes pas indemnisé(e) par Pôle emploi, vous pourrez toutefois bénéficier d'une RFPE (Rémunération de Formation Pôle emploi) dont le montant mensuel varie en fonction de l'âge et de la situation de chaque candidat (montants au 1^{er} juillet 2021 de 500 €/ mois à 685 €/ mois).

Pays de destination et montants des bourses Erasmus+

Le montant de la bourse Erasmus+ varie en fonction des pays de destination qui sont classés par zone :

- **Zone 1** : Irlande, Finlande, Lichtenstein, Luxembourg, Suède, Danemark, Norvège, Islande
Montant de la bourse pour 13 semaines : **3 591 euros** (6 958 € pour 26 semaines)
- **Zone 2** : Pays-Bas, Autriche, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, Malte, Portugal, Chypre, Grèce
Montant de la bourse pour 13 semaines : **3 108 euros** (6 020 € pour 26 semaines)
- **Zone 3** : Slovénie, Lettonie, Estonie, Lituanie, Croatie, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Turquie, Macédoine du Nord
Montant de la bourse pour 13 semaines : **2 625 euros** (5 082 € pour 26 semaines)

Par ailleurs, les stagiaires bénéficient d'une allocation de transports internationaux en plus de la bourse de séjour en fonction de la distance kilométrique du pays de destination.

Montant de l'allocation forfaitaire transports internationaux aller/retour

Entre 0 et 99 km	23 € par participant
Entre 100 et 499 km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 € par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 € par participant
Entre 4 000 et 4 999 km	820 € par participant
A partir de 8 000 km	1 500 € par participant

L'entreprise d'accueil n'est pas tenue de verser quelque indemnité que ce soit au stagiaire si elle ne le souhaite pas. En revanche, elle peut lui verser une gratification en fin de stage, mais là encore, ce n'est pas une obligation de sa part.

Modalités de versement

La bourse de stage est versée sur votre compte bancaire français. Il n'y a donc pas nécessité d'ouvrir un compte à l'étranger.

Elle est versée par l'APRECA selon des modalités qui seront détaillées dans la convention de stage Erasmus+ signée au moment du départ (versement en trois fois à la fin de chaque mois de stage pour les durées de 13 semaines ou en 6 fois pour les stages de 26 semaines).

5 - Formalités Administratives

Organismes à prévenir avant le départ

Afin de préparer votre départ dans les meilleures conditions possibles, vous devez informer de votre départ :

- votre conseiller(e) Pôle emploi
- la CAF (si vous bénéficiez de prestations sociales)
- tout autre organisme envers lequel vous avez des obligations administratives ou qui vous verse des prestations (sociales, financières, etc.)

Pendant le programme

Avant votre départ en stage, organisez et confiez la relève de votre courrier postal à une personne de confiance car les organismes ci-dessus, entre autres, sont susceptibles de vous adresser des documents à remplir et à leur retourner.

Vous devrez continuer à vous actualiser auprès de Pôle emploi via votre espace personnel internet, faute de quoi vous seriez radié(e) et ne percevriez plus vos indemnités.

Vous devrez enfin nous retourner les questionnaires de suivi qui vous seront adressés (bilan intermédiaire de stage, mails de suivi, etc.)

Au retour de stage

Vous devrez prendre rendez-vous avec l'APRECA pour effectuer un entretien de bilan de votre stage.

A l'occasion de cet entretien, vous devrez nous remettre votre rapport de stage et les différents documents d'évaluation et certificat de présence.

Ce rendez-vous doit impérativement avoir lieu dans les 15 jours qui suivent la fin du stage.

Vous devrez également remplir un questionnaire de satisfaction sur le site internet de la Commission Européenne.

Vous devrez enfin prendre rendez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi dès votre retour en France pour faire le point sur votre situation.